



AFFAIRES JURIDIQUES – COMMANDE PUBLIQUE

1/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE : PRINCIPE DE L'AFFERMAGE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE.

PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES

2/ CREATION DE POSTES.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3/ AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ALSH AU PARC DES SPORTS MAURICE DAUGE.

4/ CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN VUE DE LA METTRE EN CULTURE.

5/ CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS SUR UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE.

6/ ELABORATION DU PLU – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - INFORMATION DU CONSEIL.

7/ ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION DES EAUX USEES AU NORD DE LA COMMUNE.

FINANCES ET SUBVENTIONS

8/ AVENANT N°2 AU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT.

9/ DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION DES EAUX USEES.

10/ ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE VENELLES ET L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE FERNAND CHARPIN ».

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT
SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

(Délibération n°D2014-56AG du 15 juillet 2014).

Pour le Maire de Venelles,
Absent, en vertu de l'article
L2121-10 du CGCT

Le premier adjoint,
Patricia SAEZ

